



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 15 septembre 2022

#### DATE DE CONVOCATION

09 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220915-22\_09\_15\_16-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze septembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir de M. Guy MORELLE](#)), Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de M. Martial MATHIRON](#)), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Michel CLEMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

M. Guy MORELLE ([pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([supplée par M. Michel CLEMENT](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND ([suppléé par M. Patrice LIEBELIN](#)), M. Jérôme THEVENEAU ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

15/09/2022/16

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	34

**Objet : Lancement d'un appel d'offres ouvert – Marché public portant sur l'évacuation des boues du bassin de Boulouze situé à Fauverney**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-21 du Code de la Commande Publique,

Il est rappelé que la vidange du bassin de « Boulouze » situé à Fauverney doit avoir lieu cet automne avec pour objectifs une inspection détaillée de la géomembrane par une entreprise spécialisée, en particulier au droit de l'ouvrage de vidange et une visite technique approfondie complète du barrage.

Dans le cadre de la vidange, les boues déposées au fond du bassin doivent être évacuées et la géomembrane nettoyée.

En fonction du résultat des analyses, les boues seront évacuées, soit sur un terrain à proximité immédiate, soit dans un centre agréé.

**Considérant** que le volume des boues à évacuer n'est pas exactement connu, mais s'approche du seuil des marchés à procédure formalisée,

Il est donc envisagé de lancer une consultation, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert dont le seuil est supérieur à 215 000 € (Deux cent quinze mille euros) hors taxes pour la recherche d'un

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

prestataire qui procédera à l'évacuation des boues et des effluents et au nettoyage de la géomembrane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation en marché public portant sur la recherche d'un prestataire pour l'évacuation des boues et le nettoyage du bassin de Boulouze, dans le cadre d'un d'appel d'offres ouvert, correspondant à une procédure formalisée supérieure à 215 000,00 € (Deux cent quinze mille euros) hors taxes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché, ainsi que tout acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 19 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022  
Reçu en préfecture le 20/09/2022  
Affiché le   
ID : 021-200000925-20220915-22\_09\_15\_16-DE

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER